Précautions à prendre pour protéger la santé humaine contre l'influenza aviaire

Le risque d'infection par la grippe aviaire est faible pour le grand public qui n'a qu'un contact limité avec les animaux infectés. Cependant, les personnes en contact étroit avec des animaux infectés courent un risque accru et doivent prendre les précautions qui s'imposent.

L'Agence de la santé publique du Canada a publié les précautions à prendre suivantes :

- Portez des masques et des lunettes de protection pour protéger vos yeux, votre nez et votre bouche des poussières, plumes, sécrétions et excréments contaminés
- Portez d'autres vêtements de protection, comme des gants, des bottes et des combinaisons
- Avant de nettoyer les zones contaminées, brumisez les zones sèches avec de l'eau à basse pression pour éviter que les matières fécales, la poussière et les plumes ne soient remuées dans l'air
- Changez de vêtements et de chaussures, et lavez-vous soigneusement les mains avec de l'eau et du savon avant de passer à d'autres activités
- Suivez toutes les directives supplémentaires en matière de santé au travail, comme indiqué par votre prestataire de santé au travail
- Si vous travaillez dans le système de production alimentaire ou dans le milieu agricole, le fait de vous faire vacciner contre la grippe saisonnière chaque année peut contribuer à réduire la propagation des virus de la grippe humaine entre les personnes et entre les personnes et les animaux.
    - Bien que le vaccin contre la grippe saisonnière (« vaccin antigrippal ») ne protège pas contre la grippe aviaire, il peut contribuer à réduire la possibilité d'une double infection par les virus de la grippe aviaire et de la grippe humaine. La prévention de la double infection vise à empêcher la possibilité d'un réassortiment génétique qui pourrait théoriquement donner naissance à une nouvelle souche pandémique. Plusieurs études indiquent que chez certaines personnes, la vaccination contre la grippe saisonnière entraîne des réactions immunitaires croisées contre la grippe aviaire.

L'influenza aviaire n'est pas connue pour poser des problèmes de salubrité des aliments. Rien ne prouve que la consommation de volailles, d'œufs et de viandes commerciales entièrement cuits puisse transmettre la grippe aviaire à l'humain. Le lait et les produits laitiers pasteurisés peuvent également être consommés sans danger.

Le Centre canadien d'hygiène et de santé au travail fournit plus d'informations sur la prévention des infections à l'influenza aviaire, notamment ce tableau.

1610 – 50 RUE O'CONNOR STREET, OTTAWA, ON K1P 6L2
CHICKEN.CA | CHICKENFARMERS.CA | POULET.CA | PRODUCTEURSDEPOULET.CA